Procedure file

Informations de base CNS - Procédure de consultation Directive Comptoirs de vente hors taxes situés dans le terminal français du tunnel sous la Manche Modification Directive 2008/118 2008/0051(CNS) Modification Directive 2020/262 2018/0176(CNS) Sujet 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		25/01/2022
		S&D TINAGLI Irene	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		renew europe. KELLEHER Billy	
		VAN OVERTVELDT	
		<u>Johan</u>	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Fiscalité et union douanière	GENTILONI Paolo	

Evénements clés						
16/12/2021	Publication de la proposition législative	COM(2021)0817	Résumé			
27/01/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission					
28/02/2022	Vote en commission					
01/03/2022	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0035/2022	Résumé			
09/03/2022	Décision du Parlement	T9-0060/2022	Résumé			
05/04/2022	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement					
06/04/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel					

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/0418(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 2008/118 2008/0051(CNS) Modification Directive 2020/262 2018/0176(CNS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 113
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/08000

Portail de documentation							
Document de base législatif	COM(2021)0817	16/12/2021	EC	Résumé			
Projet de rapport de la commission	PE719.569	16/02/2022	EP				
Comité économique et social: avis, rapport	CES0760/2022	23/02/2022	ESC				
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<u>A9-0035/2022</u>	01/03/2022	EP	Résumé			
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<u>T9-0060/2022</u>	09/03/2022	EP	Résumé			

Acte final

<u>Directive 2022/543</u> JO L 107 06.04.2022, p. 0013

Comptoirs de vente hors taxes situés dans le terminal français du tunnel sous la Manche

OBJECTIF: autoriser louverture de comptoirs de vente hors taxes dans le terminal français de la liaison fixe transmanche.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte lacte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : la <u>directive 2008/118/CE du Conseil</u> autorise les États membres à exonérer du paiement de laccise les produits soumis à accise livrés par des comptoirs de vente hors taxes situés dans les aéroports et ports de lUnion et vendus à des voyageurs se rendant dans un territoire tiers.

La liaison fixe transmanche est constituée dun double tunnel ferroviaire, assorti dune galerie de service, foré sous la Manche, entre Folkestone (Kent, Royaume-Uni) et Coquelles (Pas-de-Calais, France), ainsi que de terminaux pour le contrôle de laccès aux tunnels et de la sortie de ceux-ci. Elle présente les caractéristiques dune liaison maritime avec des contrôles aux frontières à ses deux terminaux daccès. Le terminal de la liaison fixe transmanche et le port de Calais permettent lun comme lautre deffectuer une traversée maritime dans les mêmes conditions.

Le terminal de la liaison fixe transmanche devrait donc être considéré comme équivalent à un port au sens de la directive 2008/118/CE du Conseil

Le 31 décembre 2020, à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, la liaison fixe transmanche est devenue une liaison transfrontalière entre l'Union et un pays tiers.

Ainsi que le permet la directive accise, les compagnies de transbordeurs ont réintroduit les ventes hors taxes de biens à bord de leurs navires pendant les traversées maritimes vers le Royaume-Uni. Des comptoirs de vente hors taxes ont également été ouverts dans les ports de Calais et de Dunkerque. En outre, le Royaume-Uni a déjà autorisé louverture dun point de vente à son terminal de la liaison fixe transmanche à Folkestone. Toutefois, le terminal français de la liaison fixe transmanche ne peut pas ouvrir de comptoirs de vente hors taxes en vertu des règles en vigueur.

CONTENU : à la suite du retrait du Royaume-Uni de lUnion européenne, la présente proposition réintroduit dans la directive 2008/118/CE du Conseil relative au régime général daccise une disposition antérieure de la directive 92/12/CEE reconnaissant le statut spécifique de la liaison fixe transmanche et la similitude de sa situation avec celle dun port.

La proposition rétablit une disposition antérieure autorisant la réouverture de comptoirs de vente hors taxes dans le terminal français de la liaison fixe transmanche à Coquelles, comme cest notamment le cas dans les ports français de Calais et de Dunkerque ainsi que dans le terminal britannique de la liaison fixe transmanche (Folkestone).

Pour éviter toute forme de fraude, évasion ou abus, la France devra prendre les mesures de contrôle nécessaires pour garantir lapplication correcte de lexonération fiscale dans les comptoirs de vente hors taxes du terminal français à Coquelles.

Comptoirs de vente hors taxes situés dans le terminal français du tunnel sous la Manche

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté, suivant une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), le rapport dIrene TINAGLI (S&D, IT) sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2008/118/CE et la directive (UE) 2020/262 (refonte) en ce qui concerne les comptoirs de vente hors taxes situés dans le terminal français du tunnel sous la Manche.

La commission compétente a recommandé que le Parlement approuve la proposition de la Commission sans amendements.

La proposition est une conséquence directe du retrait du Royaume-Uni de lUnion européenne et du fait que la liaison fixe transmanche est devenue une liaison transfrontalière entre un pays tiers et lUnion.

Ainsi que le permet la directive accise, les compagnies de transbordeurs ont réintroduit les ventes hors taxes de biens à bord de leurs navires pendant les traversées maritimes vers le Royaume-Uni. Des comptoirs de vente hors taxes ont également été ouverts dans les ports de Calais et de Dunkerque. En outre, le Royaume-Uni a déjà autorisé louverture dun point de vente à son terminal de la liaison fixe transmanche à Folkestone. Toutefois, le terminal français de la liaison fixe transmanche ne peut pas ouvrir de comptoirs de vente hors taxes en vertu des règles en vigueur.

La proposition vise à mettre à la disposition des voyageurs utilisant la liaison fixe transmanche depuis la France vers le Royaume-Uni des installations pour lachat hors taxes comparables à celles disponibles pour les personnes voyageant par voie maritime depuis un État membre vers un pays tiers.

Les voyageurs de la liaison fixe transmanche sont dans la même situation que les voyageurs quittant le territoire fiscal de lUnion par voie maritime. Dès lors, le terminal de la liaison fixe transmanche devrait être considéré comme équivalent à un port au sens de larticle 14 de la directive 2008/118/CE du Conseil.

La présente proposition est une modification technique des règles relatives aux comptoirs de vente hors taxes. Elle se limite à rétablir une disposition antérieure autorisant la réouverture de comptoirs de vente hors taxes dans le terminal français de la liaison fixe transmanche à Coquelles, comme cest notamment le cas dans les ports français de Calais et de Dunkerque ainsi que dans le terminal britannique de la liaison fixe transmanche (Folkestone).

Comptoirs de vente hors taxes situés dans le terminal français du tunnel sous la Manche

Le Parlement européen a adopté par 688 voix pour, 3 contre et 6 abstentions, suivant une procédure législative spéciale (consultation du Parlement), une résolution législative sur la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2008/118/CE et la directive (UE) 2020/262 (refonte) en ce qui concerne les comptoirs de vente hors taxes situés dans le terminal français du tunnel sous la Manche.

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter damendements.

La proposition est une conséquence directe du retrait du Royaume-Uni de lUnion européenne et du fait que la liaison fixe transmanche est devenue une liaison transfrontalière entre un pays tiers et lUnion. Elle vise à mettre à la disposition des voyageurs utilisant la liaison fixe transmanche depuis la France vers le Royaume-Uni des installations pour lachat hors taxes comparables à celles disponibles pour les personnes voyageant par voie maritime depuis un État membre vers un pays tiers.

En raison du retrait du Royaume-Uni de IUnion, qui a entraîné louverture de comptoirs de vente hors taxes notamment dans les ports de Calais et de Dunkerque, ainsi que dans le terminal britannique de la liaison fixe transmanche à Folkestone, la directive modificative autorise louverture de comptoirs de vente hors taxes dans le terminal français de la liaison fixe transmanche à Coquelles.